



Depot de bilan de mon agence

Par **dean33**, le **05/07/2010 à 13:01**

Bonjour,rnrnJe loue un appartement depuis 2 ans via une agence immobilière, à qui je paye mon loyer chaque mois. Ce mois-ci, mon loyer n'a pas été prélevé, et je viens d'apprendre que l'agence a déposé le bilan.rnrnQue dois je faire ? A qui dois je payer mon loyer ? rnrnque va t'il se passer par la suite, entre autres pour ma caution ?rnrnMerci beaucoupFrédéric

Par **Gugusse**, le **05/07/2010 à 17:31**

Bonjour,rnje ne suis pas spécialiste, mais je pense qu'il serait bon de prendre contact avec le propriétaire de l'appartement afin de lui régler en direct les loyers.rnEt s'il était impossible de le joindre (pas d'adresse ou ce genre de chose), je verserais le montant du loyer sur un compte en attendant qu'il se manifeste afin de lui régler les loyers.

Par **dean33**, le **05/07/2010 à 17:32**

bonjour, merci, c'est en effet ce que je vais faire, car je ne connais pas le proprio, je n'ai que son nom....

Par **Gugusse**, le **05/07/2010 à 17:47**

A mon avis, le proprio va prendre contact avec vous. Car ça lui ferait une perte de revenus de

ne rien faire.